inddigo

CONSEIL ET INGÉNIERIE EN DÉVELOPPEMENT DURABLE

VAL de Drôme en Biovallée
L'INTERCOMMUNALITÉ

Evaluation environnementale du projet de Plan Climat-Air-Energie Territorial de la Communauté de Communes du Val de Drôme

Résumé non technique

Janvier 2020

SIÈGE SOCIAL - 367, avenue du Grand Ariétaz
73024 CHAMBÉRY CEDEX
INDDIGO SAS au capital de 1 500 000 €
RCS CHAMBÉRY - APE 7112B
SIRET 402 250 427 00026

Inddigo
367, avenue du Grand Ariétaz
CS 52401
73024 CHAMBÉRY CEDEX

Tél. : 04 79 69 89 69
Fax : 04 79 69 06 00
E-mail : inddigo@inddigo.com

www.inddigo.com

afaq ISO 9001 ISO 14001 Qualité Environnement AFNOR CERTIFICATION

REDACTEUR :

INDDIGO

SOMMAIRE

LEXIQUE 4

1. Qu'est-ce que l'évaluation environnementale ? 6

2. OBJECTIFS DU PCAET 6

3. Articulation du Plan avec les autres documents de planification et de programmation 7

4. Etat initial du territoire 8

5. Les impacts des émissions de gaz à effet de serre et de la production d'énergie sur l'environnement 11

5.1 Les émissions de gaz à effet de serre 11
5.2 Les ressources énergétiques 12
5.3 Synthèse des impacts 12

6. Perspectives d'évolution de l'état de l'environnement 14

7. Etude du scénario 15

7.1 Description du scénario 15
7.2 Impacts environnementaux du scénario 15

8. Justification des choix 16

9. Les effets notables probables de la mise en œuvre du PCAET sur l'environnement 17

9.1 Les objectifs stratégique retenus 17
9.2 Synthèse des enjeux 17

10. Evaluation des incidences Natura 2000 19

10.1 Carte et caractéristiques synthétiques des zones Natura 2000 19
10.2 Analyse des incidences Natura 2000 des sites existants 20
10.3 Conclusion 21

11. Les mesures d'évitement, de réduction ou de compensation 22

12. Suivi environnemental 23

13. La méthodologie utilisée 26

LEXIQUE

ARS : Agence Régionale de Santé
AVAP : Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine
COV : Composé Organique Volatil
DDT : Direction Départementale du Territoire
DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
DCE : Directive Cadre sur l'Eau
EnR&R : Energie Renouvelable et de Récupération
Gaz à Effet de Serre (GES) : la convention de Kyoto a retenu 6 gaz à effet de serre direct (CO_2, CH_4, N_2O, HFC, PFC et SF_6) ; l'impact des déchets en termes d'émission de GES est exprimé en tonne d'équivalent CO_2, à partir de l'évaluation sommaire des émissions de CO_2 et de CH_4, et des émissions évitées par le recyclage et la valorisation énergétique.
ITEQ : International Toxic Equivalent Quantity, utilisé pour mesurer les quantités de dioxines et furanes.
IFEN : Institut Français de l'Environnement, remplacé à présent par le SOeS (Service de l'Observation et des Statistiques)
MRAE : Mission Régionale d'Autorité Environnementale
ONF : Office National des Forêts
PCAET : Plan Climat Air Energie Territorial
PLUi : Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
PPR : Plan de Prévention des Risques
PPRIF : Plan de Prévention des Risques Incendie de Forêt
PPA : Plan de Protection de l'Atmosphère
PRQA : Plan Régional pour la Qualité de l'Air
PRSE : Plan Régional Santé Environnement
PEB : Plan d'Exposition au Bruit
PER : Profil Environnemental Régional
SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
SCOT : Schéma de Cohérence Territoriale
SDAGE : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux
SNBC : Stratégie Nationale Bas Carbone
SNMB : Stratégie Nationale de Mobilisation de la Biomasse
SRADDET : Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires

SRCE : Schéma Régional de Cohérence Ecologique
SRB : Schéma Régional Biomasse
SIC : Site d'Importance Communautaire
SAU : Surface Agricole Utile
TVB : Trame Verte et Bleue
TEPOS : Territoire à Energie Positive
ZICO : Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux
ZNIEFF : Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique
ZPPAUP : Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager
ZPS : Zone de Protection Spéciale

1. QU'EST-CE QUE L'EVALUATION ENVIRONNEMENTALE ?

L'évaluation environnementale s'inscrit dans le cadre de la réalisation du Plan Climat Air Énergie Territorial de la CCVD (appelé par la suite PCAET), conformément à la directive européenne du 27 juin 2001 et à sa transcription en droit français (notamment l'ordonnance du 3 août 2016). **Elle identifie, décrit et évalue les effets que peut avoir le PCAET sur l'environnement du territoire.**

Le résumé non technique du rapport d'évaluation environnementale constitue la synthèse de l'évaluation environnementale. Il aborde différents aspects :

- l'articulation du PCAET avec les autres documents de planification,
- l'état initial du territoire : c'est un bilan du territoire concerné par le PCAET, suivant 5 dimensions de l'environnement :
  - la pollution et la qualité des milieux,
  - les ressources naturelles,
  - les risques sanitaires et technologiques,
  - les nuisances,
  - les milieux naturels, sites et paysages,
- les effets des thématiques du PCAET sur l'environnement, en tenant compte des sensibilités du territoire dégagées dans la première partie,
- les perspectives d'évolution de l'état de l'environnement, si le PCAET n'était pas mis en œuvre,
- la description des scénarii étudiés
- l'exposé des motifs des choix effectués,
- les effets notables probables de la mise en œuvre du PCAET sur l'environnement, ainsi que l'évaluation des incidences Natura 2000,
- une présentation des mesures d'évitement, de réduction et de compensation,
- la mise en place d'un suivi environnemental,
- la méthodologie utilisée.

2. OBJECTIFS DU PCAET

Les objectifs fixés par le PCAET sont les suivants :

- Diminuer de 32% les consommations d'énergie en 2030, par rapport à l'année de référence 2015,
- Multiplier par 3.7 la production d'EnR,
- Diminuer de 24% en 2030 émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) par rapport à 2016,
- Diminuer les émissions de polluants atmosphériques.

3. ARTICULATION DU PLAN AVEC LES AUTRES DOCUMENTS DE PLANIFICATION ET DE PROGRAMMATION

Le tableau suivant présente succinctement les différents documents avec lesquels le PCAET doit être compatible ou qu'il doit prendre en compte. Le signe « / » signifie que plusieurs documents existent sur le territoire, les différentes dates d'approbation n'ont pas été indiquées.

Document de planification	Date d'approbation/ parution	A fait l'ojet d'une évaluation environnementale	Articulation avec le PCAET
Plan national de réduction des émissions de polluants atmosphériques (PREPA)	mai-17	non	prise en compte
Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires	déc-19	oui	compatible
Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE)	janv-19	oui	compatible
Stratégie nationale bas carbone (SNBC)	mai-17	non	prise en compte
Plan national d'adaptation au changement climatique	2017	non	compatible
Plan Climat Régional	2013	non	cohérence
Schéma Directeur d'aménagement et de gestion de l'eau	2015	oui	cohérence
Schéma d'aménagement et de gestion de l'eau	en cours de révision	oui	cohérence
Plan Régional Santé Environnement	avr-18	non	cohérence
Plan régional de prévention et de gestion des déchets	déc-19	oui	cohérence
Schéma Régional de Cohérence Ecologique	2014	oui	cohérence
Schémas de Cohérence Territoriale	en cours de révision	oui	prise en compte
Plans Locaux d'Urbanisme	en cours de révision	oui	prise en compte

Tableau 1 : Articulation du PCAET avec les autres documents de planification

4. ETAT INITIAL DU TERRITOIRE

L'analyse environnementale du territoire est basée sur un ensemble de données provenant de différents organismes : CCVD, la Préfecture, l'ADEME, le SOeS, la DREAL, la DDT, le CITEPA, AGRESTE, OREGES et Atmo AuRA.

La synthèse de cette analyse peut être présentée en termes de richesses et/ou de faiblesses du territoire, ce qui permet de définir la sensibilité du territoire dans des domaines environnementaux spécifiques.

Le tableau ci-après présente une synthèse, par dimension de l'environnement et sous-domaine :

- les forces et faiblesses du territoire,
- la localisation territoriale des enjeux,
- les objectifs de référence,
- la sensibilité du territoire. Cette dernière s'apprécie par rapport à des référentiels nationaux (comment se positionnent le département vis-à-vis de moyennes nationales) et/ou par rapport à l'importance des forces et faiblesses et/ou le nombre d'objectifs de référence.

Dimensions de l'environnement	Sous-domaine	Etat initial de l'environnement		Localisation des enjeux	Politique d'amélioration	Proposition de sensibilité
		Les richesses	Les faiblesses			
Milieux physiques	Eau	Réseau important et varié Rivière Drôme particulièrement conservée à l'état naturel Majorité des eaux superficielles peu concernées par les pesticides Eaux de baignade de bonne qualité Eau potable globalement de bonne qualité	Eaux souterraines et superficielles d'une partie du territoire vulnérables aux nitrates Eaux souterraines d'une partie du territoire concernées par les pesticides Déficit hydrique chronique	local	SDAGE/ SAGE/ contrat de milieu/ périmètre de protection	**forte**
	Sol et sous-sols		4 sites pollués ou potentiellement pollués	Local		**faible**
	Air	Assez bon bilan en dioxyde d'azote et en PM10	Emissions importantes d'ozone Problématique de dépassement de la valeur OMS pour les particules PM 2,5	Global/local	SRCAE/PCAET	**forte**
Milieux naturels	Biodiversité et milieux naturels	1 partie du territoire en ZNIEFF, 9 zones Natura 2000, 1 parc naturel régional, 1 réserve naturelle nationale, 2 arrêtés de protection du biotope, politique engagée des ENS	Milieux fragiles	Local	SRCE, directive habitat, politique ENS, TVB	**forte**
Milieu humain	Occupation des sols et paysages	Territoire peu marqué par l'urbanisation Diversité de paysages	Risque de banalisation par artificialisation	Global	SCoT/PLUi/Atlas des Paysages	**modérée**
	Matières premières	Grande diversité géologique	Pression sur les ressources naturelles : 7 carrières en activité	local	Cadre régional des carrières, Schéma	**faible**

					départemental des carrières	
	Activités humaines	Surface boisée importante Volonté de diminution des impacts environnementaux de l'agriculture	Présence d'anciennes décharges le long de la Drôme Risque de surfréquentation touristique Coupes à blanc	local	PAEC/politique de gestion des déchets	**forte**
	Patrimoine culturel	15 monuments classés ou inscrits, 5 sites classés ou inscrits		local		**faible**
	Risques naturels, technologiques et sanitaires	Plusieurs PPR et PPI instruits, PAPI	Territoire exposé aux risques de : mouvement de terrains (notamment retrait-gonflement des argiles), séisme, inondation, transport de marchandises dangereuses, feu de forêt, risque nucléaire, rupture de barrage, risque industriel Risques de problèmes respiratoires et allergiques, risques liés à l'usage des pesticides	Global/local	PPR, PAPI, PPI, Plans de secours/PRSE2	**forte**
	Nuisances	Cartographie des voies bruyantes par la DDT, PPBE local	Nuisances de bruit et de trafic liées aux installations et aux grands axes de transport Nuisances visuelles et olfactives liées aux zones industrielles, aux élevages et aux épandages agricoles	Local	PPBE, PLUi, PDU, SCoT	**modérée**

Tableau 2 : Récapitulatif des forces et faiblesses du territoire

On constate que le territoire présente une forte sensibilité au niveau de :

- **des eaux,**
- **de la biodiversité,**
- **des activités humaines,**
- **des risques naturels et technologiques.**

5. LES IMPACTS DES EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE ET DE LA PRODUCTION D'ENERGIE SUR L'ENVIRONNEMENT

5.1 LES EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE

Les gaz à effet de serre (GES) absorbent le rayonnement infrarouge émis par la surface terrestre. Leur accumulation dans l'atmosphère contribue à l'effet de serre et à l'augmentation des températures. Cela induit un changement climatique, qui impacte fortement et de façon variée l'environnement.

Le « diagnostic air, énergie, climat » étudie en détail la vulnérabilité du territoire au changement climatique. On retiendra, en synthèse, les enjeux prioritaires suivants :

- **Sensibilité forte de la population** à l'augmentation du nombre de jours de chaleur et de sécheresse : exposition renforcée à l'ozone, stress hydrique, développement de problèmes sanitaires (nouveaux agents pathogènes, allergies…)
- **Sensibilité forte des milieux herbacés**, et par conséquence de **l'activité agricole**, à l'augmentation de la température et de la fréquence et durée des périodes de forte chaleur :
  - Modification de la dynamique de croissance, impliquant un décalage de saisonnalité et donc de disponibilité de la ressource
  - Modification probable de la qualité de l'herbe, induisant une modification probable de la qualité du lait et des produits laitiers en général
- Enfin, une **vulnérabilité accrue des peuplements forestiers**, due à la progression des ravageurs, et à l'augmentation probable du nombre et de la gravité de phénomènes extrêmes (tempêtes notamment).

D'autres enjeux importants sont également à prendre en compte dans la recherche d'adaptation, en particulier :

- Un renforcement de la **pression sur la ressource en eau**, utilisée pour l'eau potable, l'agriculture, la pisciculture, l'hydraulique.
- **L'eutrophisation des eaux** (diminution de l'oxygène dans l'eau), entrainant une altération de la qualité, dans un contexte où l'eau subit déjà, en plaine, une pollution aux nitrates
- **Biodiversité** : modification de l'habitat, évolution de la biodiversité au niveau végétal et donc animal
- De façon générale, une augmentation du nombre et de la gravité de **phénomènes extrêmes** :
  - Inondations : dégâts renforcés par l'artificialisation des sols, impactant directement la population et les activités économiques
  - Tempêtes : risques pour la population et la sylviculture

5.2 LES RESSOURCES ENERGETIQUES

La consommation de ressources fossiles pour la production d'énergie ou les moteurs à combustion émet des Gaz à Effet de Serre (GES), qui ont un fort impact sur l'environnement (cf. le § consacré aux GES). Cette consommation émet aussi des polluants atmosphériques et des particules, qui ont un impact direct sur la qualité de l'air et la santé des populations, et un impact indirect sur la qualité de l'eau et des sols (acidification, …).

La production d'énergie renouvelable permet d'éviter ces impacts précédents, mais peut présenter également des impacts négatifs sur l'environnement :

- La production hydraulique peut présenter un impact sur les eaux superficielles (débit, étiage, …) et sur la biodiversité associée, en particulier dans le cas de micro-hydraulique. En effet, la création de seuils et barrage a un impact fort sur la dynamique de la population aquatique et sur l'étiage. Ces nuisances ne se rencontrent pas dans le cas d'hydraulique au fil de l'eau,
- La production photovoltaïque au sol peut avoir un impact sur la biodiversité et sur les usages du sol,
- L'éolien peut avoir un impact sur le bruit, les paysages et la biodiversité,
- Le bois énergie peut avoir un impact sur la qualité de l'air (en particulier dans les cas de cheminées à feux ouverts ou d'anciens inserts), les paysages et la biodiversité.

5.3 SYNTHESE DES IMPACTS

Le croisement de la sensibilité du territoire et des impacts des émissions de GES et de la production d'énergie permet de dégager les enjeux majeurs qui feront l'objet d'un suivi ou d'une attention particulière. Ce croisement est le suivant :

Croisement sensibilité / impact		**Sensibilité**		
		Faible	Modéré	Forte
Impact	Faible	Faible	Faible à modéré	Modéré
	Modéré	Faible à modéré	Modéré	Modéré à fort
	Fort	Modéré	Modéré à fort	Fort

Le croisement en découlant est le suivant :

Dimensions de l'environnement	Sous-domaine	Proposition de sensibilité	Impacts GES (produits entre autre par la consommation d'énergie fossile) /changement climatique	Enjeux
Milieux physiques	Eau	forte	fort	**fort**
	Sol et sous-sols	faible	faible	**faible**
	Air	forte	fort	**fort**
Milieux naturels	Biodiversité et milieux naturels	forte	fort	**fort**
Milieu humain	Occupation des sols et paysages	modérée	faible	**faible à modéré**
	Matières premières	faible	faible	**faible**
	Activités humaines	forte	fort	**fort**
	Patrimoine culturel	faible	faible	**faible**
	Risques naturels, technologiques et sanitaires	forte	fort	**fort**
	Nuisances	modérée	faible	**faible à modéré**

Tableau 3 : caractérisation des enjeux

Les enjeux significatifs (enjeux modérés à forts et enjeux forts) sont donc :

- l'air,
- l'eau,
- les activités humaines,
- la biodiversité et les milieux naturels,
- les risques naturels, technologiques et sanitaires.

Il faut également garder à l'esprit que certains types de production d'énergie renouvelable peuvent avoir un impact notable sur :

- Les paysages,
- Le bruit,
- Les sols.

Ces différents enjeux feront l'objet d'une attention particulière par la suite.

6. PERSPECTIVES D'EVOLUTION DE L'ETAT DE L'ENVIRONNEMENT

L'évaluation environnementale introduit la notion d'alternative « zéro » ou « scénario laisser faire », qui consiste à mesurer l'évolution probable des indicateurs environnementaux, si le PCAET n'était pas mis en œuvre.

Les éléments retenus pour l'élaboration du scénario tendanciel sont :

- **Consommations d'énergie** : L'évolution de la consommation énergétique se base sur les projections tendancielles du scénario 2017 de l'Association négaWatt, déclinées sur le territoire au prorata de sa consommation énergétique et de sa production d'énergie renouvelable de 2015
- **Evolution démographique** : L'accroissement de la population de 0,9 est issu des projections de l'INSEE.

Selon ce scénario tendanciel, à l'horizon 2050, la consommation énergétique diminuerait de 7% par rapport à 2015.

La consommation d'énergie diminue faiblement dans le scénario tendanciel. Les impacts sur l'environnement seraient donc moins importants que dans la situation actuelle.

Il faut cependant garder à l'esprit que la problématique GES/changement climatique est globale et que même si la consommation énergétique, et donc les émissions de GES en découlant, sont un plus faibles, la vulnérabilité au changement climatique reste la même.

7. ETUDE DU SCENARIO

7.1 DESCRIPTION DU SCENARIO

La définition des objectifs énergétiques s'appuie sur le diagnostic territorial évaluant les consommations et productions d'énergies renouvelables actuelles et potentielles en 2050. Ce travail repose sur les données spécifiques au territoire, et en confrontant cette évaluation à l'analyse d'experts du territoire. Ce travail a été suivi d'une consolidation de trajectoires énergétiques s'appuyant sur le dispositif Destination TEPos pour préciser le point d'étape pour l'année 2030.

Ce scénario est comparé au scénario « Tendanciel », basé sur l'absence de politique volontariste en matière air, énergie, climat, étudié précédemment.

7.2 IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX DU SCENARIO

Pour les différents thèmes concernés : consommation d'énergie, production d'énergie renouvelable, émissions de GES et émissions de polluants atmosphériques, le scénario du territoire présente un bilan plus favorable que le scénario tendanciel.

Cette trajectoire conduit le territoire à produire davantage d'énergies renouvelables qu'il n'en consomme en 2050 et donc à exporter cette énergie auprès des territoires voisins.

Concernant la consommation d'énergie, le scénario est plus ambitieux que le SRADDET et que la LTECV.

Concernant les émissions de GES, le scénario permet de dépasser le facteur 4 et s'inscrit dans la Stratégie Nationale Bas Carbone.

Concernant les polluants atmosphériques, le scénario permet d'atteindre (voire, pour certains polluants, de dépasser) les cibles du SRADDET.

8. JUSTIFICATION DES CHOIX

Les objectifs du PCAET ont fait l'objet d'une élaboration concertée et itérative avec les élus, services et acteurs du territoire. Les principales étapes ont été les suivantes :

- présentation du diagnostic le 28 mars,
- séminaire stratégique le 22 mai : définition de trois scénarios énergie climat pour 2030 et consolidation d'un scénario moyen,
- comité de pilotage du 24 juin : ajustement et validation des objectifs,
- 4 réunions publiques au mois de juin 2019,
- 9 ateliers participatifs entre les mois de septembre et novembre 2019.

De surcroit, plusieurs comités techniques, comités de pilotage ont permis un travail concerté et partagé.

Les objectifs stratégiques retenus sont indiqués ci-après.

9. LES EFFETS NOTABLES PROBABLES DE LA MISE EN ŒUVRE DU PCAET SUR L'ENVIRONNEMENT

9.1 LES OBJECTIFS STRATEGIQUE RETENUS

- **Objectif 1 : Mobiliser le territoire**
- **Objectif 2 : Réduire les consommations d'énergie, les émissions de polluants atmosphériques et améliorer la qualité de l'air**
- **Objectif 3 : Produire et utiliser des énergies renouvelables et de récupération (ENR et R)**
- **Objectif 4 : Réduire les émissions de GES non énergétiques et séquestrer le carbone**
- **Objectif 5 : Favoriser l'économie circulaire**
- **Objectif 6 : S'adapter au changement climatique**

9.2 SYNTHESE DES ENJEUX

Les 35 actions du PCAET présentent des impacts positifs sur tous les domaines environnementaux.

Le code couleur utilisé dans le tableau de la page d'après est le suivant :

Impact négatif	
impact variable (dépend des conditions de mises en œuvre)	

Les impacts variables et négatifs sont récapitulés ci-après. Ils ne concernent que 8 actions sur les 35 du programme. Ce sont sur eux que porteront les mesures d'évitement, de réduction et de compensation abordées dans le chapitre suivant.

		SOL		ODEUR	PAYSAGE	BIODIVERSITE
Objectifs opérationnels	Action	Qualité des sols	Non-urbanisation des sols			
Disposer d'un patrimoine public exemplaire	Renforcer la performance environnementale des bâtiments publics et renforcer les filières locales				Vigilance coupes et pistes forestières Veiller à l'intégration paysagère des centrales PV	
Favoriser la mobilité alternative à l'autosolisme et réduire les déplacements	Développer le vélo					
	Remplir les véhicules					
Développer la production et la consommation d'ENR et R	Accompagner le déploiement des énergies renouvelables dans le secteur agricole				Vigilance coupes et pistes forestières Veiller à l'intégration paysagère des centrales PV	
	Relocaliser la production d'énergie sur le territoire - Animer la plateforme de développement des énergies renouvelables (filière éolienne, photovoltaïque, bois énergie, méthanisation, solaire thermique, géothermie, énergie de récupération)					
Développer le bois énergie	Développer les chaufferies et réseaux de chaleur bois				Plus de coupes et pistes forestières	
Favoriser le recours aux matériaux biosourcés et maintenir le puits de carbone forestier	Accompagner les acteurs forestiers pour une gestion durable des forêts et promouvoir l'usage des matériaux biosourcés et du bois d'œuvre					

Précision sur le développement de l'éolien : la filière éolienne est amenée à se développer sur le territoire ces prochaines années. Le PCAET tient compte des projets actuels et ne prévoit pas d'action supplémentaire. C'est pourquoi la filière éolienne n'est pas indiquée précédemment. Des mesures de réduction concernant cette filière sont cependant indiquées dans le chapitre afférent.

10. EVALUATION DES INCIDENCES NATURA 2000

L'évaluation des incidences Natura 2000 liées au Plan Climat Air Énergie Territorial a été introduite par le décret n° 2010-365 du 9 avril 2010 relatif à l'évaluation des incidences Natura 2000, modifiant les articles R414-19 à R414-26 du code de l'Environnement (en effet, le PCAET fait partie des documents devant faire l'objet d'une évaluation des incidences Natura 2000). Conformément à l'article R.414-22 du code de l'environnement, l'évaluation environnementale tient lieu de dossier d'évaluation des incidences Natura 2000, dans la mesure où elle répond aux exigences de l'article R414-22.

D'après la réglementation, cette évaluation consiste en :

- une présentation simplifiée du document de planification, accompagnée d'une carte permettant de localiser l'espace terrestre ou marin sur lequel il peut avoir des effets et les sites Natura 2000 susceptibles d'être concernés par ces effets,
- un exposé sommaire des raisons pour lesquelles le document de planification est ou non susceptible d'avoir une incidence sur un ou plusieurs sites Natura 2000.

Il faut souligner que cette évaluation doit être proportionnée au document de planification et rappeler que le PCAET est un document permettant une amélioration de l'état de l'environnement, en ayant globalement moins d'impacts environnementaux que s'il n'existait pas.

10.1 CARTE ET CARACTERISTIQUES SYNTHETIQUES DES ZONES NATURA 2000

Le territoire comprend 9 zones Natura 2000 sur 30% de son territoire :

- 3 ZPS :
  - Ramières du val de Drôme, sur 374 ha,
  - Printegarde, sur 153 ha,
  - Massif de Saoû et crêts de la Tour, sur environ 4 000 ha,
- 6 ZSC :
  - Milieux alluviaux et aquatiques de la basse vallée de la Drôme, sur 371 ha,
  - Gervanne et rebord occidental du Vercors, sur environ 12 000 ha,
  - Grotte de la Balme sourde, sur 333 ha,
  - Rebord méridional du Vercors, sur 1 017 ha,
  - Pelouses, forêts et grottes du massif de Saoû, sur 2 463 ha,
  - Milieux alluviaux du fleuve Rhône aval, sur 234 ha.

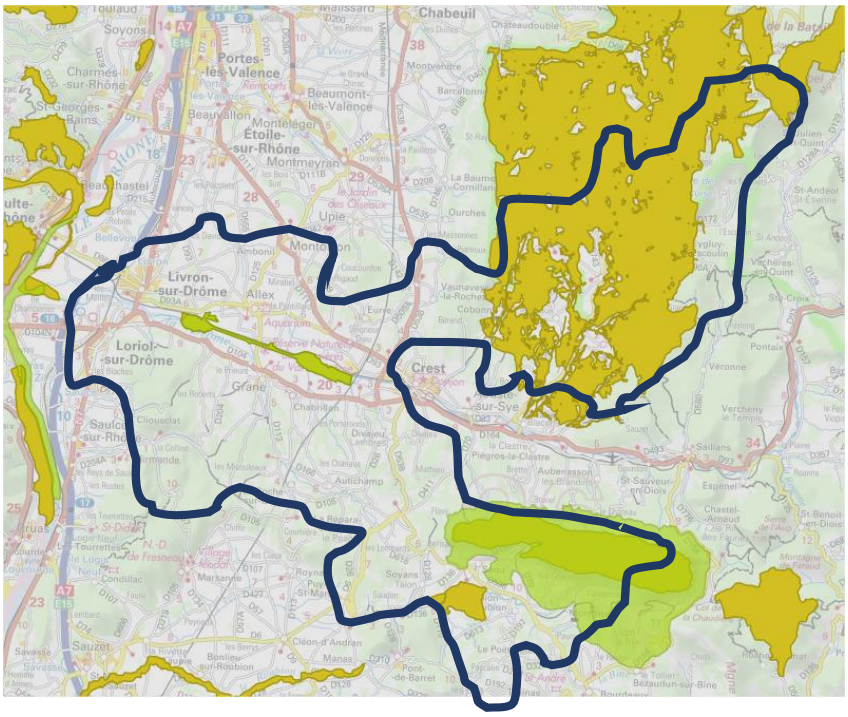

Figure 1 : Les zones Natura 2000 du territoire (source : géoportail)

10.2 ANALYSE DES INCIDENCES NATURA 2000 DES SITES EXISTANTS

Les menaces en lien **potentiel** avec des actions du PCAET concernent :

- La gestion de la forêt et donc les actions liées au bois-énergie,
- L'augmentation de la surface agricole, et donc l'action de déploiement du système alimentaire innovant,
- La gestion des barrages et donc les actions liées à l'hydroélectricité. Le PCAET ne prévoit pas d'action en lien avec l'hdroélectricité.

La mise en œuvre de ces actions devra donc être réalisée en prenant bien en compte les contraintes inhérentes à la zone Natura 2000 concernée. Il conviendra par exemple d'éviter de réaliser des exploitations forestières sur certaines zones Natura 2000.

En tout état de cause, il est rappelé que les documents d'objectifs (DOCOB) et les plans de gestion propres aux zones Natura 2000 doivent être pris en compte lors des diagnostics communaux agricoles et forestiers.

Le PCAET prévoit la construction de méthaniseurs, de chaufferies bois performantes et de centrales photovoltaïques et prend en compte les projets éoliens déjà en cours. La localisation précise des installations à prévoir n'est pas connue.

Ces installations seront soumises à une évaluation des incidences Natura 2000, dans le cadre de l'étude d'impact préalable à leur construction.

Il est recommandé d'implanter une installation en zone Natura 2000 en derniers recours, dans le cas où aucun autre site n'est disponible à proximité.

10.3 CONCLUSION

Dans la mesure où :

- les documents d'objectifs (DOCOB) et les plans de gestion propres aux zones Natura 2000 doivent être pris en compte lors des diagnostics communaux agricoles et forestiers,
- les installations qui sont à créer devront faire l'objet d'étude préalable d'incidences sur les sites Natura 2000,

le PCAET ne présente pas d'incidences particulières sur les zones Natura 2000.

11. LES MESURES D'EVITEMENT, DE REDUCTION OU DE COMPENSATION

La caractérisation des effets notables des actions du PCAET doit conduire également à une recherche de mesures réductrices adaptées, susceptibles d'éviter, de réduire ou si possible de compenser les conséquences dommageables sur l'environnement identifiées.

Tout d'abord, il faut noter que toute installation doit être conforme aux réglementations en vigueur (réglementation ICPE, loi sur l'eau, ...).

Axes opérationnels	Actions	Domaine environnemental concerné	Mesure d'évitement, de réduction ou de compensation	Type de mesure
Développement de l'énergie solaire photovoltaïque	10, 20, 21	Paysage	Veiller à la bonne intégration paysagère du parc en toiture et au sol	Réduction
Développement du bois énergie / Gestion forestière	20, 21, 22, 25, 32	Paysage	Intégrer du mieux possible les pistes et coupes forestières	Réduction
		Biodiversité	Limiter les impacts des coupes et pistes forestières, notamment en laissant des rémanents et en fermant les pistes après les coupes	Réduction
Développement de la méthanisation	20, 21	Qualité des sols	Veiller à ce que la méthanisation ne se fasse pas au détriment du retour au sol de la matière organique	Évitement
		Odeur	La conception des installations de méthanisation doit intégrer ce paramètre de gestion des odeurs dès la phase projet	Évitement
Développement de l'éolien		Paysages	Veiller à la bonne intégration paysagère des éoliennes et préférer des zones non remarquables d'un point de vue paysager	Réduction
		Bruit	Les meilleures techniques devront être mises en œuvre	Réduction
		Biodiversité	Réduire la vitesse de rotation des pales la nuit ou au moins au moment du pic d'activité des chauves-souris Choix de l'emplacement et de l'orientation des parcs éoliens : éviter les zones de passage privilégié des chiroptères et des oiseaux, et aligner les éoliennes parallèlement aux axes migratoires des oiseaux	Réduction
Développement des pistes cyclables, des aires de covoiturage et des parkings	12, 13	Qualité des sols	Privilégier la conversion de zones urbaines ou routières	Évitement

12. SUIVI ENVIRONNEMENTAL

Le suivi consiste à vérifier si les effets du PCAET sont conformes aux prévisions, telles que le rapport environnemental les a analysées.

Pour cela, nous proposons différents indicateurs. La plupart sont communs avec ceux proposés par le PCAET dans les fiches actions.

Il est à souligner que ces indicateurs diffèrent des indicateurs de comparaison utilisés lors de l'étude des scénarios. Par exemple, il n'est pas proposé d'indicateurs GES, car il n'est pas possible de « mesurer » aisément cet indicateur et donc de le suivre. Ce type d'indicateur nécessite en effet de compiler de nombreuses données afin de réaliser des calculs, procédure dispendieuse qui ne peut être réalisée annuellement par la CC dans le cadre du suivi. Les impacts environnementaux sont donc approchés de manière indirecte : le bilan environnemental sera meilleur si les actions proposées sont réalisées. Afin d'aller plus loin dans cette approche, des indicateurs permettant de suivre les mesures d'évitement et de réduction proposées dans le rapport sont indiqués en gras dans le tableau ci-après.

Ce suivi est à réaliser annuellement.

Le suivi consistera à comparer les réalisations aux prévisions, à mesurer les écarts et à apporter les correctifs nécessaires. Le suivi comportera des aspects quantitatifs et qualitatifs, avec comparaison aux objectifs fixés. Les étapes de réalisation seront comparées au calendrier prévisionnel. Tous les écarts devront pouvoir être identifiés, expliqués et réajustés.

Axe	N°	Action	Indicateurs
Mobiliser le territoire	1	Lancer des appels à projet citoyens dans les communes	Nombre de projets retenus
	2	Créer et animer un club citoyen	Constitution du club citoyen
	3	Contractualiser avec les opérateurs et les financeurs	Signature du contrat
	4	Mettre en place un observatoire du PCAET	Réunion de l'observatoire
	5	Renforcer l'animation sur les enjeux de la biodiversité, du climat et de l'énergie	Nombre d'élèves
	6	Animer et mettre en œuvre le projet d'une intercommunalité exemplaire et accompagner les communes vers l'exemplarité	Nombre d'actions réalisées Nombre de communes impliquées
Réduire les consommation d'énergies, les émissions de polluants atmosphériques et améliorer la qualité de l'air	7	Simplifier et faciliter les démarches pour les ménages	Nombre rénovations niveau au moins équivalent au BBC, par an
	8	Former les professionnels et mobiliser les habitants	Nombre d'artisans formés à la rénovation complète et performante en formation initiale Nombre d'habitants mobilisés dans un des dispositifs
	9	Mener des actions de plaidoyer pour une réglementation nationale compatible avec le PCAET	Nombre de communiqués de presse Nombre de rencontres avec des députés
	10	Renforcer la performance environnementale des bâtiments publics et renforcer les filières locales	Nombre de bâtiments publics rénovés avec des éco-matériaux Energie renouvelable produite par les bâtiments publics ou puissance installée
	11	Déployer les dispositifs d'accompagnement des chambres consulaires et des acteurs du territoire	Nombre d'entreprise accompagnée
	12	Développer le vélo	**Type de sol utilisé pour la création de pistes cyclables** Part modal vélo
	13	Remplir les véhicules	**Type de sol utilisé pour la création de parkings de covoiturage** Part modale de la voiture individuelle en solo (domicile-travail)
	14	Réduire les besoins en déplacements et développer le coworking	- Nombre d'entreprises mettant en place le télétravail - Taux de fréquentation des lieux de coworking
	15	Transporter les marchandises autrement	-Nombre de trains de fret -Emissions polluantes associées aux mouvements de marchandises
	16	Promouvoir une mobilité durable - soutien à la création d'une agence de mobilité	- Nombre d'employeurs ayant mis en place un PDE et nombre de salariés employés au sein de ses entreprises - Taux d'utilisation du TC, du vélo, du covoiturage, de la marche à pied par les salariés
	17	Traduire les enjeux Climat, Air, Energie dans les documents de planification	Nombre de d'éléments conformes au PCAET et nombre d'éléments contraires au PCAET dans le SCOT, le PLH et le PLUi
	18	Préparer l'après planification	Nombre de projet intégrant les critères environnementaux

Produire et utiliser des énergies renouvelables et de récupération (ENR et R)	19	Doter le territoire d'un schéma directeur des énergies renouvelables	Puissances installées des EnR par filière
	20	Accompagner le déploiement des énergies renouvelables dans le secteur agricole	Nombre de projets ENR agricoles développés sur le territoire
	21	Relocaliser la production d'énergie sur le territoire - Animer la plateforme de développement des énergies renouvelables (filière éolienne, photovoltaïque, bois énergie, méthanisation, solaire thermique, géothermie, énergie de récupération)	Nombre d'entreprises du secteur EnR sur le territoire Production EnR sur le territoire.
	22	Développer les chaufferies et réseaux de chaleur bois	**Nb de piste forestière refermée** Nb de chaufferies en fonctionnement
	23	Etudier les besoins et la faisabilité pour les filières bioGNV, hydrogène et électrique	- Part modale « mobilité électrique » - Part modale « mobilité hydrogène »,
Réduire les émissions de GES non énergétiques Séquestrer le carbone	24	Augmenter l'absorption du carbone en agriculture et réduire les émissions de gaz à effet de serre et d'ammoniac (accompagner les agriculteurs)	Nombre d'hectares engagés dans au moins une des pratiques vertueuses : AB, agro écologie Nombre d'arbres ou de mètres linéaires de haies plantés,
	25	Accompagner les acteurs forestiers pour une gestion durable des forêts et promouvoir l'usage des matériaux biosourcés et du bois d'œuvre	**Nb de piste forestière refermée** Nb de structures collectives opérationnelles
Favoriser l'économie circulaire	26	Favoriser l'émergence de bonnes pratiques et d'innovations pour et par les entreprises du territoire	Nombre d'inscrits supplémentaires à la charte Biovallée ou GEVD Nombre de réalisations (questionnaire annuel)
	27	Accompagner les actions d'écologie industrielle et d'écoconception	Puissance installée projets EnR Nombre de projets d'éco-conception
	28	Développer l'économie à partir de la demande locale	Nombre de partenaires et d'entreprises
	29	Déployer le système alimentaire innovant	Indicateurs du SAI
S'adapter au changement climatique	30	Former les élus et les services aux enjeux de la densification, de l'artificialisation, de l'adaptation au changement climatique, et de l'évolution des risques (notamment incendie)	Nombre de personnes formées Document adopté sur le positionnement stratégique du territoire et modalités opérationnelles sur les enjeux d'artificialisation
	31	Accompagner l'agriculture du territoire dans des stratégies d'adaptation et de résilience	Nb de filières engagées dans des stratégies d'adaptation Part de la SAU en AB
	32	Mettre en place une animation de territoire pour établir un diagnostic et une stratégie locale de développement et d'adaptation de la forêt-filière bois	**Nb de piste forestière refermée**
	33	Poursuivre et renforcer la lutte contre l'ambroisie et autres espèces invasives	
	34	Intégrer les enjeux de l'adaptation au changement climatique dans la révision du SAGE (schéma d'aménagement de gestion des eaux)	**Evolution de la consommation en eau**
	35	Mettre en œuvre le schéma de cohérence des activités de loisirs liées à l'eau et étudier la diversification de l'offre de baignade	Nombre de projet réalisé Nombre de citoyen impliqué

Tableau 4 : Les indicateurs de suivi

13. LA METHODOLOGIE UTILISEE

La méthodologie retenue pour l'élaboration de ce document s'appuie sur celle développée pour réaliser des évaluations environnementales de document de planification tels que les SCoT et les Plans de prévention et de gestion des Déchets. Pour ces derniers, la méthodologie repose sur celle proposée par le Ministère de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement durables (MEDD) et l'ADEME dans le « Guide de l'évaluation environnementale des plans d'élimination des déchets » publié en 2006. Ces méthodologies ont été complétées par les indications du guide ADEME « PCAET, comprendre, construire et mettre en œuvre » et celle de la note du Ministère en charge de l'environnement et du CEREMA « Préconisations relatives à une évaluation environnementale stratégique ».

Les données relatives à l'état initial du territoire ont été collectées auprès de différents organismes : CC Val de Drôme, Département, Préfecture, DDT, ADEME, Agence de l'Eau, IFEN, ARS, DREAL, ATMO Aura ...

L'analyse a été uniquement effectuée sur un plan environnemental, sans tenir compte des aspects techniques et économiques (faisabilité, seuil de rentabilité, …).

La démarche d'évaluation environnementale a été réalisée conjointement à la réalisation du PCAET, dans une démarche itérative. Les enjeux environnementaux ont nourri la réflexion stratégique et les échanges avec les différents acteurs.